



Défaut assurance arnaque

Par **Diarra Daouda**, le 14/10/2016 à 12:42

Bonjour, j'ai acheté une petite voiture polo Volkswagen, le propriétaire ma assurer que la voiture serait assurer les 6 mois après la vente. Entre temps j'ai été contrôlé par la brigade motorisé, il ma demandé de lui apporter la carte verte de l'assurance, j'ai donc appelé le propriétaire ce dernier Pdt 4 jours ma fait tourner en rond , j'ai et été convoqué a la gendarmerie, j'ai expliqué la situation au gendarme et vu que la voiture était immobiliser, j'ai fait une nouvelle assurance le jours même.

Après procès verbal, J'ai été convoqué avec une ordonnance penale délictuelle poir cause de défaut d'assurance.le 26 janvier 2107

Je suis étudiant je viens a peine d'avoir mon diplôme d'ingénieurst et la collectivité ou j'ai fais mon stage de fin d'étude veux m'embaucher et j'ai peur que cela porte atteinte à mon embauche.

Que dois je faire?

En plus le gendarme a mentionné que mes pneus étaient lisse , ce qui n'est pas vrai car la voiture est passé au control technique il ya 3 mois .

Dois-je faire opposition

Par **Chaber**, le 14/10/2016 à 13:52

bonjour

[citation]j'ai acheté une petite voiture polo Volkswagen, le propriétaire ma assurer que la voiture serait assurer les 6 mois après la vente.[/citation]En cas de vente ou de donation d'un véhicule ou d'un bateau, l'assurance est suspendue à minuit le lendemain du jour de la vente de la voiture ou du bateau. La résiliation du contrat peut être demandée à l'assureur par le vendeur